

Mentor, plateforme interministérielle de formation en ligne

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est un des premiers ministères à avoir accès à [Mentor](#), un programme interministériel de formation en ligne mis en place par la DGAFP.

Selon les termes de la DGAFP, Mentor « *vise à repenser la manière d'appréhender la formation des agents publics »*, grâce à une plateforme qui « *répond [à un] double objectif »* :

- mettre à disposition **une offre de formation en libre-service** accessible à tout moment ;
- permettre aux ministères, aux écoles de services public et aux directions interministérielles de mettre en œuvre leur plan de formation à destination de leurs agents.

Cette plateforme, qui s'appuie sur le logiciel libre Moodle, est hébergée sur un *cloud* public de cercle 1 (très bon niveau de sécurité et de protection des données personnelles de ses utilisateurs). Elle est financée en partie par le fonds de transformation de l'action publique (FTAP) ; par ailleurs, chaque ministère partenaire contribue en cofinçant des modules de formation pour le compte de la communauté



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

interministérielle.

Qu'est-ce que Mentor ?

C'est une offre de formation numérique en libre-service, mobilisable à tout moment, en tout lieu et sur tout appareil.

Cette offre de formation s'appuie sur le travail de la communauté interministérielle, ce qui permet de mutualiser le travail de formation, de partager des compétences et de favoriser « *une dynamique d'intelligence collective* ».

Elle propose de multiples façons de se former :

- des formations hybrides, qui associent présentiel et distanciel, avec des activités collectives et individuelles ;
- des formations 100 % en ligne (par exemple de type [Mooc](#)), accompagnées par des tuteurs et/ou des formateurs ;
- des webinaires ;
- des classes virtuelles (échanges entre petits groupes de participants) ;
- des formations en autonomie ;
- du « *présentiel enrichi* » (espaces numériques de formation permettant la prolongation des échanges ou la mise à disposition d'outils complémentaires, faisant suite à une formation en présentiel) ;
- enfin, plutôt à destination des formateurs, un espace d'échange entre pairs, permettant la résolution d'une problématique métier, les retours d'expérience, la

mutualisation et le partage.

Mentor n'a pas vocation à remplacer les formations en présentiel mises en place par le MAA, mais plutôt à les compléter et à les diversifier, tout en facilitant l'accès à l'offre de formation interministérielle et en favorisant l'ouverture vers de nouveaux domaines.

À terme, pour le MAA, Mentor sera interconnecté au module formation de RenoIRH, dont le déploiement est prévu en 2022.

Qui peut avoir accès à Mentor ?

Mentor est ouvert à **tous les agents de la fonction publique d'État** des ministères partenaires et de leurs opérateurs. Depuis le 31 mai 2021, les agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont pleinement concernés (le déploiement total vers tous les ministères est prévu à partir de janvier 2022).

Mentor s'adresse également aux élèves et aux agents des écoles de service public, comme les instituts régionaux d'administration (IRA), ou aux membres du réseau des écoles du service public (RESP).

Chaque agent peut choisir librement toute formation proposée, quel qu'en soit le ministère concepteur, s'il fait partie du public visé par ladite formation.

L'offre de formation

L'offre de formation, développée avec les ministères et les directions interministérielles, vise l'acquisition de compétences dans les domaines qui peuvent être transversaux ou liés à des métiers spécifiques. Elle est coordonnée par un comité éditorial et un comité technique. Elle est structurée en 12 collections : achat public, finances publiques et gestion budgétaire et financière, langues, ressources humaines, techniques et affaires juridiques, formations spécifiques aux missions des ministères, management, numérique, préparation aux concours et examens professionnels, valeurs de la République et transformation de l'action publique.

Pour l'instant, l'offre est encore limitée, avec 34 formations répertoriées sur le site. La plupart des formations « transverses » (interministérielles) sont naturellement proposées par la DGAFP. Les sujets traités concernent par exemple le CPF (plusieurs formations), les risques psychosociaux, la réforme de l'organisation territoriale de l'État, la commande publique, la mobilité, etc.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation présente, lui, trois offres plutôt orientées « métier » : RenoiRH (pour les gestionnaires de proximité), l'IFT (pour les agents concernés par le thème des produits phytopharmaceutiques), la conception et l'animation d'une classe virtuelle (pour les

formateurs).

L'offre Mentor est bien entendu appelée à s'étoffer dans les mois à venir, aussi bien pour les formations transversales que pour les formations métiers.

Le site présente des outils permettant de filtrer les offres par collection ou par partenaire (ministère, direction interministérielle, école). On peut également choisir les formations certifiantes ou faire une recherche libre avec des mots-clés.

Chaque formation bénéficie d'une fiche de présentation synthétique, dans laquelle on trouve les objectifs, le contenu, les pré-requis, les personnes et métiers concernés et les différentes sessions proposées. À noter que la plupart des formations sont sous [licence Creative Commons](#), encourageant le partage et l'enrichissement du patrimoine commun.

Il sera bien entendu possible d'obtenir une attestation pour chaque formation effectuée, qu'il est conseillé, pour la valoriser, de faire verser à son dossier par son correspondant-formation ou son gestionnaire RH.

Comment s'inscrire

L'accès à la formation nécessite la création d'un compte personnel, via une [inscription en ligne](#) tout à fait classique, à faire directement sur le site.

On peut ensuite consulter les formations proposées et s'y inscrire librement.

Le compte permet aussi à l'utilisateur de stocker des fichiers personnels.

Une [FAQ](#) et une visite guidée peuvent faciliter le premier contact.

Le ministère de l'Agriculture va lancer progressivement une information auprès de ses agents à partir de septembre ; une note de service fixant le cadre réglementaire et d'usage de la démarche est prévue pour la fin d'année.